



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7386^e séance

Mercredi 18 février 2015, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffery Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je fais cet exposé au Conseil aujourd'hui après un nouveau mois marqué par des troubles et des tueries au Moyen-Orient. L'exacerbation persistante des tensions et l'intensification de la violence continuent d'avoir des effets néfastes dans la région. Le risque d'une nouvelle escalade du conflit entre Israël et les Palestiniens persiste. Comme nous l'avons indiqué au Conseil le mois dernier, une telle éventualité aurait des conséquences très dangereuses et potentiellement irréversibles pour les deux parties et pour la solution des deux États.

Les Palestiniens sont confrontés à de graves problèmes budgétaires qu'il faut régler de toute urgence. Le 4 février, en représailles à l'adhésion de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Gouvernement israélien a annoncé, pour le deuxième mois consécutif, le gel du transfert des recettes fiscales qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. Cela porte à plus de 200 millions de dollars le montant total des recettes fiscales retenues. Depuis lors, en guise de palliatif, l'Autorité palestinienne emprunte des fonds auprès de banques privées afin de payer une partie des salaires de ses fonctionnaires. Cette mesure n'est ni suffisante ni viable.

Comme l'a indiqué le Fonds monétaire international le 29 janvier, l'activité économique palestinienne a connu une contraction en 2014, pour la première fois depuis 2006. Il n'est dans l'intérêt de personne d'empêcher l'Autorité palestinienne de s'acquitter de ses fonctions gouvernementales essentielles, notamment celles liées aux services de santé et au maintien de l'ordre. La mesure prise par Israël constitue une violation de ses obligations en vertu du Protocole de Paris annexé aux Accords

d'Oslo, et nous lui demandons une fois de plus de revenir immédiatement sur cette décision. Le Secrétaire général réitère son appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles d'exacerber les dissensions actuelles.

Sur fond de désillusions croissantes quant aux perspectives de reprise du dialogue, le Quatuor s'est réuni le 8 février à Munich au niveau des chefs de représentation pour envisager les moyens d'inverser la tendance négative actuelle. Le Quatuor a indiqué que la reprise urgente des négociations constituait une priorité et annoncé un renforcement de ses efforts en vue de préparer le terrain à une reprise du processus de paix durant la période à venir, y compris par des contacts directs et réguliers avec les États arabes. Il a également appelé à l'accélération du processus de reconstruction à Gaza.

Cette initiative est à la fois importante et bienvenue, et il convient de l'appuyer. Toutefois, il faut bien comprendre qu'en l'absence de mesures concrètes et d'une vision claire et commune de la part de la communauté internationale, le Quatuor ne pourra pas jouer un rôle efficace. Mais ce qu'il faut avant tout c'est qu'Israéliens et Palestiniens s'engagent fermement à surmonter leur profonde méfiance mutuelle et à faire montre du courage et du leadership requis à ce stade.

J'en viens maintenant à Gaza. Le Secrétaire général demeure très préoccupé par la fragilité des conditions de sécurité, l'instabilité de la dynamique politique et la lenteur persistante de la reconstruction. Le 28 janvier, des manifestants violents ont fait irruption dans le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à Gaza pour protester contre la suspension par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de son programme d'assistance financière, qui prend en charge les réparations et verse des allocations logement aux familles de réfugiés. Cet incident illustre parfaitement les tensions croissantes qui règnent sur le terrain et les risques auxquels le personnel et les opérations des Nations Unies sont exposés à Gaza. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés, mais à la suite de cet incident inacceptable, le Coordonnateur spécial a décidé de retirer temporairement les observateurs des Nations Unies en attendant de recevoir l'assurance que de telles attaques ne se reproduiront pas. Tant que le transfert total et indispensable des responsabilités en matière de sécurité à l'Autorité palestinienne n'aura

pas été effectué, nous continuerons de tenir le Hamas pleinement responsable de la sécurité et de la sûreté de l'ensemble du personnel et des opérations des Nations Unies à Gaza.

Le Secrétaire général est également préoccupé par les tentatives manquées de tirs de roquettes en direction d'Israël le 19 janvier et le 16 février, ainsi que par les nouveaux tirs d'essai en mer d'environ 37 roquettes auxquels ont procédé des militants palestiniens au cours de la période considérée. Des militants auraient également tenté d'introduire clandestinement du matériel qui pourrait servir à fabriquer des armes. Il s'agit d'une évolution extrêmement dangereuse. Les 16 et 23 janvier, les Forces de défense israéliennes auraient ouvert le feu sur deux Palestiniens qui s'approchaient de la clôture qui délimite la frontière de Gaza, les blessant. En outre, deux autres Palestiniens ont été blessés le 21 janvier après que la marine israélienne eut tiré des coups de semonce sur leurs bateaux.

Pendant ce temps, les problèmes politiques récurrents à Gaza persistent et menacent incontestablement la stabilité. Je pense notamment aux efforts moribonds pour consolider les accords de cessez-le-feu et à l'absence d'une véritable réconciliation intrapalestinienne, y compris les questions en suspens relatives aux salaires impayés des fonctionnaires à Gaza et à la réforme de la fonction publique.

En l'absence de la réouverture de tous les points de passage prévue par la résolution 1860 (2009), le mécanisme temporaire de reconstruction de Gaza permet de continuer d'espérer que des progrès véritables peuvent être réalisés à Gaza. En dépit des difficultés qui se posent, ce mécanisme fonctionne désormais et donne des résultats concrets. À ce jour, plus de 75 000 personnes ont reçu l'autorisation de recevoir des matériaux de construction pour réparer leur logement et plus de 47 000 personnes se sont déjà procuré des matériaux de construction. Le traitement d'une cinquantaine de projets de construction par l'Autorité palestinienne est en cours, notamment des projets de construction de logements, de réseaux d'approvisionnement en eau et d'écoles. À ce jour, 18 de ces projets ont été approuvés.

En dépit du développement continu du mécanisme, cependant, les donateurs, quatre mois après la Conférence du Caire, n'ont toujours pas honoré la grande majorité de leurs engagements. Cela est franchement inacceptable. Cette tendance ne peut se poursuivre si nous voulons éviter une nouvelle escalade à Gaza. À cet égard, aussi bien le Secrétaire général

de l'ONU que celui de la Ligue des États arabes, les Ministres norvégien et égyptien des affaires étrangères, dans une lettre conjointe, que le Quatuor ont lancé un appel aux donateurs leur demandant de verser sans plus attendre l'aide financière promise à Gaza. L'UNRWA a besoin d'urgence de 100 millions de dollars pour financer son programme d'assistance en espèces. Il importe également de fournir un appui aux organismes des Nations Unies qui apportent une aide humanitaire vitale à la population non réfugiée. Le 12 février, l'ONU, en partenariat avec le Gouvernement palestinien, a lancé son plan d'action stratégique pour 2015, qui vise à répondre aux besoins humanitaires de 1,6 million de Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. Ce plan fait appel à la mobilisation de 705 millions de dollars, dont 75 % sont destinés à Gaza.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes de l'Égypte en matière de sécurité, je réitère également l'appel du Secrétaire général aux autorités égyptiennes afin qu'elles rouvrent le point de passage de Rafah. Les sujets de préoccupation signalés auparavant sur le plan humanitaire subsistent, puisque quelque 1 400 patients attendent d'être redirigés vers des hôpitaux égyptiens et que plus de 15 000 personnes figurant, par ailleurs, sur les listes d'attente, se trouvent dans l'impossibilité de quitter Gaza.

Le Secrétaire général est préoccupé par la poursuite des affrontements en Cisjordanie occupée durant la période considérée. Les forces de sécurité israéliennes ont effectué environ 470 opérations de perquisitions et d'arrestation, qui ont abouti à l'arrestation de quelque 535 Palestiniens. Un homme palestinien aurait été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes le 31 janvier après avoir lancé des cocktails Molotov en direction de véhicules israéliens se trouvant dans la zone.

Quelque 156 Palestiniens ont été blessés, dont 31 enfants et cinq femmes. Des Palestiniens ont blessé quatre membres des forces de sécurité israéliennes, dont un durant une manifestation. Le 21 janvier, un homme palestinien a poignardé 12 passagers d'un bus de banlieue à Tel Aviv, dont trois ont été grièvement blessés. Les affrontements entre Palestiniens et colons israéliens se poursuivent à un rythme quasi quotidien; ils ont fait huit blessés parmi les Palestiniens, dont quatre enfants, et neuf blessés parmi les colons israéliens, dont un enfant. Le Secrétaire général condamne fermement tous ces actes de violence.

Les autorités israéliennes ont continué de démolir des structures palestiniennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Au total, 62 structures, dont 33 logements, ont été démolies, ce qui a entraîné le déplacement d'environ 88 Palestiniens, dont 49 enfants. Je demande instamment à Israël de mettre un terme à ces démolitions et au déplacement de populations palestiniennes à Jérusalem-Est et dans la zone C, et de faciliter la fourniture de l'assistance internationale aux populations vulnérables. La zone C joue un rôle fondamental dans la continuité territoriale de la Cisjordanie et la viabilité de la Palestine ainsi que de son économie.

Nous sommes profondément déçus par la décision des autorités israéliennes de lancer des appels d'offres pour la construction d'environ 450 logements dans des colonies en Cisjordanie, et ce à un moment où la situation est extrêmement instable. Comme l'a souligné à maintes reprises le Secrétaire général, les activités de colonisation sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Il faut les interrompre et inverser la tendance.

Hier, l'Envoyé spécial, M. De Mistura, a présenté un exposé détaillé au Conseil sur la situation en Syrie. Je me permets donc de passer à l'évolution récente de la situation dans le Golan et au Liban.

Le 18 janvier, le personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a constaté une violation aérienne à partir du secteur Alpha, avec franchissement de la ligne de cessez-le-feu, qui coïncide avec le signalement d'une frappe aérienne israélienne réputée avoir tué six membres du Hezbollah et un haut-gradé iranien dans le Golan syrien. Le Secrétaire général a fait part de sa préoccupation concernant la violation de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 et les conséquences potentielles de cet incident. Il a appelé toutes les parties concernées à s'abstenir de tout acte de nature à compromettre la stabilité de cette zone, à respecter strictement la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays de la région ainsi que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le 27 janvier, des roquettes ont été tirées depuis le secteur Bravo, de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Les Forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs d'artillerie, et ultérieurement par une frappe aérienne.

Le 28 janvier, une grave violation de l'accord de cessation des hostilités entre le Liban et Israël avec le lancement par le Hezbollah de plusieurs missiles

antichar guidés depuis la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et en direction d'un convoi militaire israélien situé au sud de la Ligne bleue. Deux soldats israéliens ont été tués et plusieurs autres soldats ainsi que des civils ont été blessés dans cette attaque. Dans les tirs de représailles qui ont suivi de la part des Forces de défense israéliennes en direction du Liban, un soldat de la paix de la FINUL qui servait au sein du contingent espagnol a trouvé la mort. Le Hezbollah a revendiqué la responsabilité de cette attaque, dont il a affirmé qu'elle avait été menée en représailles après la frappe aérienne israélienne qui aurait visé le Golan le 18 janvier. La FINUL met actuellement la dernière main à son enquête sur cet incident, avec la coopération des deux parties. Le Secrétaire général a condamné toute cette violence et exprimé sa profonde préoccupation face à la détérioration des conditions de sécurité dans le sud du Liban et aux violations de l'accord de cessation des hostilités et de la résolution 1701 (2006). Il regrette vivement la mort du soldat de la FINUL, fait que le Conseil de sécurité a condamné dans les termes les plus énergiques, et il a présenté ses condoléances au Gouvernement et au peuple espagnols.

La mobilisation immédiate de la FINUL et du Coordonnateur spécial pour le Liban a permis d'empêcher une nouvelle escalade et de rétablir l'arrêt des hostilités. Le Secrétaire général a évoqué les événements du 28 janvier en tête-à-tête avec les Premiers Ministres libanais et israélien, Tammam Salam et Benjamin Netanyahu, et il a appelé à un retour au calme et à un comportement responsable de toutes les parties concernées. Compte tenu de la gravité de cet incident, nous nous félicitons qu'Israël et le Liban aient réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et à la stabilité de la zone de la Ligne bleue. Aucun de ces deux pays, pas plus que la région, ne peut se permettre un nouveau conflit.

Dans le reste du Liban, la frontière avec la Syrie reste le théâtre d'incidents et de combats de part et d'autre de la frontière. L'Armée libanaise a pilonné les positions d'activistes armés aux alentours d'Arsal, dans la Bekaa, à Baalbek et El Qaa. Les forces de sécurité libanaises ont mené avec succès, dans tout le pays, des raids et des arrestations destinées à empêcher des attaques terroristes. Sur le plan politique, le dialogue entre le Courant du futur et le Hezbollah a pour le moment permis de dégager un consensus sur les questions de sécurité et les mesures à prendre pour apaiser les tensions sectaires. Les rencontres entre

les dirigeants des principaux partis chrétiens libanais se sont poursuivies, sans succès, toutefois, s'agissant de l'impasse relative à la présidence. La vacance du pouvoir qui continue d'exister au plus haut niveau de l'État est une source de profonde préoccupation en ce qui concerne la stabilité du Liban. Le Secrétaire général espère que le Conseil de sécurité restera uni dans sa volonté de protéger le Liban contre les répercussions des conflits qui touchent la région et de l'aider à régler ses multiples problèmes.

Pour conclure, nous estimons que les conditions à Gaza sont de plus en plus préoccupantes alors que près de six mois se sont écoulés depuis la fin du conflit survenu l'été dernier. L'impuissance à rectifier les problèmes de gouvernance et de sécurité persistants, conjuguée à la lenteur de la reconstruction, crée un environnement de plus en plus délétère.

Si c'est évidemment aux parties qu'incombe l'obligation principale en la matière, un facteur qui permettrait certainement d'inverser ces tendances négatives consiste à honorer les engagements financiers pris par les donateurs à la Conférence du Caire. Ne pas

fournir l'appui nécessaire reviendrait à faire peser des pressions presque insoutenables sur un environnement déjà très instable.

La mise en place d'un cadre pouvant permettre d'instaurer une paix globale doit une fois de plus devenir une priorité. Nous espérons que la communauté internationale, par la voie, peut-être, d'un Quatuor redynamisé, pourra aider les parties à éviter un retour en arrière et à reprendre les négociations. Le Secrétaire général est déterminé à ce que l'ONU continue de jouer un rôle actif à l'appui de ces efforts. Cependant, les efforts internationaux ne peuvent aboutir s'ils se font isolément : une paix véritable et durable ne pourra être réalisée que si les parties s'engagent à surmonter leur méfiance et à faire les compromis difficiles qui leur permettront de régler le conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.